

BÉDOIN



5^e édition

Dimanche 14 mai 2017

JOURNÉE DE LA FORÊT DU MONT VENTOUX

Une fête au cœur de la nature

Métiers du bois et de la forêt
Randonnées • Ateliers enfants • Art nature
Musiques • Contes • Conférences
Marché de producteurs
Espace restauration

**FORÊT COMMUNALE
LIEU-DIT DE PERRACHE
Altitude 1100 m**

Entrée libre
Navettes gratuites
au départ de
Bédoin



BÉDOIN
MONT VENTOUX
www.bedoin.fr



Avril 2017

La cérémonie des vœux 2017 à la population

Cette année encore la cérémonie des vœux de la municipalité a été une occasion de belles rencontres autour du Maire et des Élus de Bédoin.

Dans son discours, Luc REYNARD, maire de Bédoin, a fait, selon la tradition, le bilan de l'année précédente en commençant par l'aspect humain, à Bédoin, en France et dans le monde. Poursuivant sur le plan économique qui a permis de nombreuses réalisations communales, il a ensuite évoqué l'événementiel qui fut très riche en 2016 à Bédoin.

Pour 2017, il a parlé de la mutualisation accrue des services avec la CoVe, notre intercommunalité, les grands projets de Bédoin dont le lancement des chantiers de la maison de

santé pluri professionnelle, la construction des logements de la résidence Saint-Marcellin, la nouvelle salle de sport, ainsi que la poursuite de la sauvegarde du petit patrimoine bâti, etc. et ce, malgré une baisse importante et continue des subventions. De plus des événements festifs et culturels animeront 2017 dont la « Journée de la forêt » le dimanche 14 mai et le 1^{er} « Banquet villageois » du samedi 1^{er} juillet. Monsieur le maire a conclu par cette phrase qui s'adressait à tous : « Vous pouvez compter sur nous, nous comptons avec vous ! » avant de souhaiter une belle année à la nombreuse assemblée. Puis un diaporama retraçant l'année 2016 et esquissant 2017 a été projeté aux invités pendant qu'ils partageaient, ensemble et avec les élus, le verre de l'amitié autour du buffet offert par la municipalité.

Ont également honoré cette soirée de leur présence : Julien AUBERT, député, Louis BISCARRAT, conseiller régional, Gisèle BRUN et Max PASPAIL, conseillers départementaux, les maires, ou leurs représentants, de Carpentras, Flissan, Modène, Crillon-le-Brave, Villes-sur-Auzon, Aubignan, Gigondas, Sault ..., la capitaine Hélène DELARUE, commandant la brigade de gendarmerie de Carpentras, le capitaine Stéphane RABAGLIA, commandant le centre de secours de Bédoin, le lieutenant Fabrice ADAM, son adjoint, etc.



Les vœux du maire et de la municipalité au personnel communal

Début janvier, Luc REYNARD, maire de Bédoin, avait invité les 52 employés communaux, leurs conjoints et leurs enfants, pour la traditionnelle cérémonie des vœux au personnel.

Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux agents de l'équipe municipale. Puis il s'est tourné vers les 7 agents de la crèche municipale ainsi que les 2 hôtes de l'office de tourisme, transférés à la CoVe au 1^{er} janvier dans le cadre des transferts de compétences pour les remercier et leur a souhaité de poursuivre dans le même esprit leurs missions de service public au sein de l'intercommunalité.

Après avoir fait une rétrospective de l'année 2016 et parlé des projets qui seront mis en œuvre en 2017, il a rappelé qu'au sein de la grande famille communale, chaque agent doit rester conscient de sa mission fondamentale de service public au service du public, chacun à son poste représentant la commune dans chacun de ses actes.

M. le Maire a souligné également l'importance de l'action sociale mise en place pour l'ensemble des agents par une volonté commune de tous les élus avec, notamment, une contribution financière importante (8 300€) versée à l'association du Comité d'Action Sociale du personnel communal, ce en reconnaissance de l'investissement des agents dans leur travail. Puis Monsieur le maire a passé la parole à la directrice générale

des services. Rafaële GESLAIN a remercié la municipalité, a exprimé à l'endroit du maire et des élus ses vœux de réussite dans



leurs actions visant à développer la commune, à la rendre plus attractive, plus harmonieuse et plus prospère. Elle a indiqué que les 52 agents de la commune sont engagés à servir l'intérêt général, à demeurer attentifs aux attentes de la population tout en se montrant exemplaires, respectueux des règles et des obligations de neutralité attachées à leur statut. Enfin, citant Antoine de Saint Exupéry, la DGS a exhorté chacun à faire preuve de solidarité et d'esprit d'équipe afin d'accroître l'efficacité de nos actions et de faciliter l'atteinte de nos objectifs.

Reprenant la parole, M. le Maire a souhaité chaleureusement, à tous et à chacun, une bonne année 2017 au nom de la municipalité et des élus présents puis invité l'assemblée à partager la galette des rois. Cette cérémonie conviviale s'est poursuivie par des échanges sympathiques entre tous.

Les vœux du maire et de la municipalité aux forains du marché



Comme chaque année à la mi-janvier, les forains du marché du lundi avaient été invités par MM. Luc REYNARD, maire de Bédoin, et Jean-Louis RIBAS, conseiller

municipal en charge des foires et marchés, pour une cérémonie des vœux conviviale. Monsieur le Maire les a remerciés d'être présents sur le marché hebdomadaire de Bédoin toute l'année, y compris pendant la froide période hivernale alors même que la clientèle s'amenuise. Il a rappelé qu'ils sont une composante essentielle de la vie à Bédoin. Il a également souligné le bon esprit de dialogue et d'ouverture qui existe entre les forains et la

municipalité, instauré dans une même volonté de servir la population.

Après un bilan d'une année 2016, très active à Bédoin, le passage du Tour de France qui génère toujours des retombées importantes pour le commerce notamment, Luc REYNARD a transmis ses vœux de santé, de projets et réalisations, de paix dans le monde, de respect d'autrui, de tolérance, d'ouverture et d'humanité.

Parmi ces commerçants non-sédentaires, il y avait MM. Nicolas ROSTANG et Michel BOUTABA, représentants du SCMPVL (Syndicat des Commerçants des Marchés de Provence en Vaucluse et Limitrophe). Ils ont tenu à préciser que le marché provençal du lundi de Bédoin est attractif, de qualité et qu'un bon esprit règne entre les forains.

E ditorial

Il est toujours motivant de voir s'allonger la durée des journées et voir revenir les beaux jours. Après un hiver particulier, jalonné par quelques rares températures basses voire très basses et peu de neige au sommet du Ventoux, le printemps s'installe. Nous regrettons bien entendu de ne pas avoir pu ouvrir la station du Ventoux Sud au Chalet Reynard où l'équipe de bénévoles investis n'attendait que les premiers flocons. Ce sera chose remise cette année encore comme l'année précédente.



La saison qui arrive sera marquée par deux élections majeures, la présidentielle et les législatives et nous espérons un fort engagement citoyen. C'est notre devoir. C'est aussi votre avenir que vous choisissez !

Nous sommes en préparation budgétaire. Le budget sera adopté le 27 mars et nous pouvons d'ores et déjà annoncer une stabilité de l'imposition communale. Les taux restent inchangés depuis 15 ans.

Mais après une baisse annoncée et inexorable des dotations d'Etat, une raréfaction et un plafonnement des subventions départementales et régionales, la projection des projets à moyen terme devient plus difficile tant notre capacité d'investissements diminue. Les modalités d'attribution des subventions aux communes deviennent plus ciblées et, si de nouvelles possibilités existent (fonds de l'Etat en particulier), il n'en reste pas moins que ce nouveau paysage financier imposé contraint les communes à réfréner leur envie de développement. En réponse, nous nous attachons à maîtriser nos coûts de fonctionnement. Cependant de beaux projets seront lancés, tels le boulodrome, la salle de sport route de Crillon, la maison de santé ainsi que d'autres.

La mutualisation des services et transfert de compétences se poursuivent. Depuis le 1^{er} janvier, la crèche et son personnel sont gérés par l'Intercommunalité. L'Office du Tourisme Intercommunal passera sous la responsabilité de la CoVe à compter du 1^{er} juillet. Malgré ce transfert, nous continuerons à organiser et gérer l'animation locale. Ainsi, nous préparons activement la journée de la forêt du Mont Ventoux, notre forêt, la plus grande forêt communale de France. Cette fête, mettant en valeur le bois, la nature, la forêt et ses métiers, nos produits locaux, se déroulera à Perrache le dimanche 14 mai. Nous vous y attendons nombreux. Pour l'occasion le bâtiment sera réhabilité par des entreprises et les services municipaux. Nous disposerons désormais d'un abri en ce lieu très fréquenté par les promeneurs.

Ainsi va l'actualité municipale, avec de nombreux autres dossiers que les élus et personnels gèrent au quotidien. Un printemps actif s'annonce avec nombre de manifestations programmées, précédant un été qui sera, lui aussi très vivant. Ensemble, laissons-nous gagner par l'activité et partageons le plaisir de faire.

Luc REYNARD,
Mairie de Bédoin et le conseil municipal

En 2016, des inscriptions en hausse sur les listes électorales

À l'approche des prochaines échéances électorales de 2017, présidentielle et législatives, les inscriptions sur les listes électorales ont été nombreuses en 2016.

En effet, au 31 décembre 2016, la commune de Bédoin comptait 247 nouveaux électeurs dont les 30 jeunes inscrits d'office car ayant eu 18 ans dans l'année. Pour l'anecdote, nous avons enregistré 63 inscriptions au cours des 10 derniers jours de l'année 2016 ! Fin 2016, le nombre total d'électeurs à Bédoin était de 2699.

Le nombre d'inscrits est aujourd'hui de 2619 après les radiations effectuées au 28 février (personnes ayant quitté Bédoin, décès enregistrés depuis le début de l'année).

Journal municipal d'information de BÉDOIN N° 86 - Avril 2017 trimestriel



Lou Passadou - Journal municipal d'information
Mairie : 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : Luc REYNARD
Rédacteur en chef : Denis FORT

Assistante de rédaction : Sylviane BENEZECH
Suivi de Fabrication : Nathalie EYMERÉ

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

Les élus, les agents municipaux et les membres de la commission « Passadou »
Photos : Mairie de Bédoin - Elie FORT

Tirage 2000 exemplaires - Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Comptes-rendus du Conseil Municipal	4-7
La police municipale	8-9
Les travaux à Bédoin	9
Compte administratif de la commune	10-11
L'office du tourisme intercommunal	11
Journée de la forêt	12-13
Informations	14-15
La vie à Bédoin	15-21
La vie associative	22-23
État-civil, Garde Médecins, Marchés, Mots croisés ..	24

Présents : Luc REYNARD, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Jean-Marc PETIT, Nathalie REYNARD, Janine TREVILY, Michèle MASSENDES, Denis FORT, Chantal BLANC, Michel DELL'INNOCENTI, Patrick CAMPON, Vincent POUILLAUDE, Emmanuèle VALERIAN, Morgane CHAPOT, Patrick ROSSETTI, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Carole PERRIN.

Absents ayant donné procuration : Pierre COLIN, Jean-Louis RIBAS, Blandine RASSELET, Christiane MAHLER.

Plan local d'urbanisme : Approbation de la modification simplifiée N° 01

Il est proposé de modifier la zone UCPL du PLU (quartier des Ferrailles) afin de permettre le démarrage du chantier des 45 logements pour tous. Préalablement, le projet de modification et l'exposé des motifs ont été mis à la disposition du public du 10/10 au 10/11/2016 et notifiés aux personnes publiques associées, permettant à chacun de formuler des observations. 6 avis ont été consignés desquels il ressort essentiellement :

- une inquiétude de voir le projet dénaturer le quartier et la vue vers la colline et le Ventoux,
- des interrogations concernant les distances par rapport aux limites séparatives,
- une préoccupation concernant l'aspect visuel du projet.

Vote à la majorité. 23 votants, 18 pour et 5 contre. (Alain CONSTANT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN)

Plan local d'urbanisme : modification N°1 « bis »

Notre environnement législatif a évolué depuis l'approbation du PLU en décembre 2011 avec notamment la loi du 24/03/2014 pour l'accès au logement dite « loi ALUR », la loi du 13/10/2014 d'avenir pour l'agriculture et la loi du 06/08/2015 pour la croissance et l'activité économique dite « loi Macron ». Par ailleurs, il est nécessaire de mettre à jour les servitudes à la suite de la déclaration d'utilité publique de la protection du réservoir Saint Antonin par le syndicat Rhône-Ventoux. Enfin il y a lieu de modifier certaines dispositions réglementaires afin d'intégrer le risque de ruissellement.

Pour tenir compte de tout ce qui précède, il est proposé de modifier le PLU

dans le cadre de l'article L.153-36 du code de l'urbanisme.

Vote à l'unanimité.

Echange de parcelles : cession de la parcelle F N°3267 et acquisition de la parcelle F N°456

La parcelle cadastrée F N°3267 est une impasse communale située rue des Epoux TRAMIER à l'usage exclusif des propriétaires des immeubles voisins, Mme REYNARD Louisy et M. REYNARD Olivier. Après que le Conseil Municipal a autorisé le déclassement de cette impasse, il est proposé d'autoriser l'aliénation de cette parcelle de 37m².

La parcelle cadastrée F N°456 d'une surface de 15m² située place de la Bourgade et appartenant à Mme REYNARD Louisy et M. REYNARD Olivier a été aménagée par la commune en voirie. Il est convenu avec Mme REYNARD Louisy et M. REYNARD Olivier d'échanger les parcelles, avec paiement d'une soulte de 132€ à la charge de ces derniers.

Il est proposé d'approuver cet échange de parcelles.

Vote à l'unanimité

Acquisitions foncières

La municipalité poursuit son programme d'acquisitions foncières conformément aux orientations de son projet d'aménagement et de développement durable (PADD), afin d'être en mesure de réaliser les équipements nécessaires à son développement et d'envisager la création d'une zone d'activités économiques.

Ainsi, est-il proposé l'acquisition d'une parcelle cadastrée F N°1015 de 850 m² située lieu-dit Les prés de la Maire et classée en zone agricole. Cette parcelle appartient à Mme SPITERI née CLOP qui a donné son accord pour un prix de 4 250€ (5€ le m²).

Vote à la majorité. 23 votants. 18 pour et 5 contre. (Alain CONSTANT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN)

Office de tourisme : convention de prestation de services

La loi du 07/08/2015 (Loi Notre) portant nouvelle organisation territoriale de la République a prévu le transfert de plein droit aux communautés d'agglomération à compter du 01/01/2017, de la compétence obligatoire en matière de promotion du tourisme. Il en résulte que le personnel attaché à l'office de tou-

risme de BEDOIN, (un fonctionnaire et un contractuel), sera transféré à la CoVe. Mais, dans la mesure où l'office intercommunal ne sera opérationnel qu'à partir du 01/07/2017, la CoVe a demandé à la commune d'effectuer une prestation de service d'office de tourisme pour une durée de 6 mois et dans les conditions détaillées dans une convention. En application de cette convention, les agents demeurent statutairement employés par la commune jusqu'au 01/07/2017 et la CoVe compensera les coûts lorsqu'ils seront établis par la commission d'évaluation.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette convention. Vote à l'unanimité des votants. 1 abstention (Patrick CAMPON)

Demande de classement de BÉDOIN en commune touristique

La commune présente toutes les caractéristiques pour prétendre au classement en commune touristique et il y va de son intérêt de pouvoir bénéficier de cette reconnaissance car le statut de commune touristique est un label qui offre aux touristes un gage de qualité.

Il est proposé de solliciter le classement en commune touristique.

Vote à l'unanimité.

Lotissement du COCADIS : transfert du droit au bail

Madame Magali BRUN souhaite vendre le chalet cadastré section AB N°01 dont elle est propriétaire aux époux BELLO. A cette cession, s'ajoute le transfert du droit au bail qui a commencé à courir le 01/10/1966 pour se terminer le 30/09/2038. Rappelons que les chalets du COCADIS sont installés sur des terrains communaux.

Il est proposé d'autoriser cette vente. Vote à l'unanimité

Création du chemin des bergers : demande de subvention FDIE

Dans sa séance du 09/11/2016, le Conseil Municipal avait déjà voté une demande de subvention FEADER (Fonds Européens) pour le même projet de mise en valeur du patrimoine rural. (Voir PASSADOU N° 85) Il est question ici de solliciter une subvention complémentaire FDIE (Département).

Au regard d'un coût total de 66 912€, les subventions FEADER (35 463€) et FDIA (12 000€) viendraient limiter l'autofinancement de la commune à hauteur de 19 449€.

Il est proposé de solliciter une subven-

tion auprès du Conseil Départemental de Vaucluse.

Vote à l'unanimité

Convention avec la CoVe de mise à disposition d'une benne à ordures avec chauffeur pour l'enlèvement des déchets issus du marché forain

La collecte des déchets résultant d'activités spéciales telles que les foires et les marchés forains organisés par les communes n'entre pas dans la catégorie des déchets ménagers incombant à la CoVe. La commune de BÉDOIN ne disposant pas de véhicule adapté pour l'enlèvement des déchets issus du marché forain sollicite la CoVe pour la mise à disposition d'une benne à ordures avec chauffeur selon un calendrier déterminé en fonction des besoins. Il est proposé d'approuver les termes de la convention. Vote à l'unanimité

Représentants de la commune au sein de EPAGE SUD-OUEST MONT VENTOUX : modification

Dans sa séance du 10/11/2015, le Conseil Municipal avait désigné Nathalie REYNARD et Emmanuèle VALERIAN comme déléguées titulaires et Luc REYNARD et Jean-Louis RIBAS comme délégués suppléants auprès du syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du sud-ouest du Mont Ventoux. Emmanuèle VALERIAN et Jean-Louis RIBAS ont demandé à ne plus siéger au sein de cet organisme. Vu les candidatures de Chantal BLANC comme titulaire et de Dominique ROUYER comme suppléant, il est proposé de désigner ces deux nouveaux délégués. Vote à l'unanimité

Enfance jeunesse :

Approbation de l'avenant au contrat volet jeunesse avec la CAF et la MSA

Dans sa séance du 10/11/2015, le Conseil Municipal avait approuvé la convention d'objectifs avec la CAF et la MSA.

Il est proposé la signature d'un avenant portant à 0,75 équivalent temps plein (ETP) le poste de coordonnateur à

compter du 01/06/2016 faisant suite à la réorganisation du pôle Enfance Jeunesse Education.

Vote à l'unanimité

Attribution de bons loto pour les écoles

Comme chaque année, la commune est sollicitée pour participer au loto des écoles. Il est proposé de renouveler la participation communale en allouant pour chacune des deux écoles deux bons-cadeaux d'une valeur unitaire de 50€, soit un montant total de 200€.

Vote à l'unanimité.

Bibliothèque municipale : modification des tarifs

Dans le cadre de la CoVe, les bibliothèques municipales sont appelées à harmoniser leurs pratiques tarifaires afin d'accroître le niveau de service rendu aux habitants et notamment de rendre possible le prêt de livres dans tous les établissements de l'intercommunalité.

Il en résulte pour notre commune :

- que la gratuité est maintenue pour les habitants de Bédoin sur présentation d'un justificatif de domicile. Gratuité également pour les moins de 25 ans du territoire de la CoVe, les personnes allocataires des minima sociaux,
- que les familles résidant sur le territoire de la CoVe paieront un tarif de 10€ même tarif pour les résidents secondaires,
- que les familles résidant hors CoVe paieront un tarif de 15€,
- que les touristes de passage paieront un tarif de 10€.

Il est proposé d'approuver ce nouveau tarif. Vote à la majorité. 23 votants. 21 pour. 1 contre (Alain CONSTANT). 1 abstention. (Gilles BERNARD)

Programme pluriannuel d'accès à l'emploi public

La législation fait obligation aux collectivités de recenser les agents contractuels susceptibles d'accéder à un emploi titulaire et de présenter la liste ainsi constituée au comité technique. Sont concernés deux agents, un rédacteur principal

et un rédacteur, tous deux occupant les fonctions de chargés de développement et de promotion touristique.

Il est proposé d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi public. Vote à l'unanimité

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : RIFSEEP

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace les primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale. Un décret du 20/05/2014 a eu pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire en créant un nouveau régime qui est attribué aux agents titulaires stagiaires et non titulaires à l'exception de la filière police municipale et qui repose sur deux piliers :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle, qui repose d'une part sur une formalisation précise des critères professionnels liés aux fonctions et d'autre part sur la prise en compte de l'expérience professionnelle accumulée.
- le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. L'appréciation de l'engagement professionnel se fonde sur l'entretien annuel d'appréciation.

Le projet a recueilli l'avis du comité technique dans sa séance du 09/11/2016.

Il est proposé d'approuver les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP.

Vote à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs

Il est proposé à compter du 01/01/2017, un emploi d'avenir (animateur) à temps complet pour une durée de trois ans au pôle Enfance, Jeunesse, Education (EJE).

Vote à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

Présents : Luc REYNARD, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Jean-Marc PETIT, Janine TRÉVILY, Michèle MASSENDES, Denis FORT, Chantal BLANC, Michel DELL'INNO-

CENTI, Patrick CAMPON, Vincent POUILLAUDE, Jean-Louis RIBAS, Emmanuèle VALERIAN, Morgane CHAPOT, Christiane MAHLER, Patrick ROSETTI, Gilles BERNARD, Carole PERRIN.

Absents ayant donné procuration : Pierre COLIN, Nathalie REYNARD, Blandine RASSELET, Alain CONSTANT

22 votants

Budget principal 2017 : ouverture de crédits par anticipation

La commune votera son budget en mars 2017. En attendant, il convient d'assurer la continuité du service, en réalisant des travaux ou en achetant ce qui est nécessaire pour le fonctionnement de la collectivité. Cette disposition prévue par la loi prévoit que le montant des dépenses ne doit pas dépasser le quart des crédits ouverts en investissement dans le budget précédent. Il s'agit ici d'autoriser l'ouverture de crédits anticipés à hauteur de 390 900€ qui seront inscrits au budget primitif 2017.

Vote à l'unanimité

Budget annexe camping piscine : ouverture de crédits par anticipation

Même principe que la délibération précédente. Il s'agit d'autoriser l'ouverture de crédits anticipés à hauteur de 20 000€ qui seront inscrits au budget primitif 2017.

Vote à l'unanimité

Budget annexe exploitation forestière : ouverture de crédits par anticipation

Même principe pour le troisième budget de la commune. Il s'agit d'autoriser l'ouverture de crédits par anticipation à hauteur de 18 250€ qui seront inscrits au budget primitif 2017.

Vote à l'unanimité

Budget principal 2017 : versement anticipé de subventions à la MJC et au RCB

Même disposition que ci-dessus. Il convient de permettre à la MJC et au RCB d'assurer une continuité de fonctionnement en attendant le vote du budget en mars 2017. Il est demandé au conseil d'approuver le versement anticipé de subventions à la MJC (4 200€) et au RCB (3 600€).

Vote à l'unanimité

Budget principal 2017 : versement anticipé de subventions dans le cadre de l'aide à l'installation des médecins

Le conseil a voté le principe d'une aide à l'installation de 10 000€ en faveur des trois médecins installés dans la commune. Cette aide fait l'objet d'un versement mensuel de 415€ qui ne doit pas être interrompu en attendant le vote du budget en mars 2017. Il est demandé au Conseil d'autoriser le versement mensuel de 415€ au profit des docteurs Hansberger, Gubert et Casegas, soit un montant mensuel de 1 245€ et trimestriel de 3 735€.

Vote à l'unanimité

Attribution d'une subvention au comité des œuvres sociales du personnel de la mairie

Conformément à la loi, une subvention

avait été allouée en 2016 afin de permettre au comité des œuvres sociales (COS) de proposer des prestations d'action sociale à ses adhérents. Cette subvention se montait à 180€ par adhérent au COS. Il est proposé de renouveler ce dispositif en versant une aide de 180€ pour chacun des 46 adhérents du COS (soit 8 300€).

Vote à l'unanimité

Marché aux fleurs : tarifs

Compte tenu du succès des éditions précédentes, il est proposé de renouveler le marché aux fleurs et d'instituer pour les exposants un tarif d'occupation du domaine public de 10€ pour les emplacements de 0 à 5 mètres, de 15€ pour les emplacements de 5 à 10 mètres et de 20€ pour les emplacements de 10 à 15 mètres. Ce tarif vaudra pour 2017 et les années suivantes. Par ailleurs, chaque exposant versera une caution de 50€.

Vote à l'unanimité

Cimetière : reprise des sépultures en terrain commun - tarifs

Une délibération de 26/12/2016 avait autorisé la reprise de sépulture en terrain commun. Plusieurs familles se sont manifestées pour disposer des restes de leurs défunts. La commune a confié à la société FISCHER le soin de procéder à cette reprise. Le montant de la prestation s'est établi à un montant de 296,62€ par corps. Il est demandé au Conseil de fixer à 296,62€ le tarif de reprise des sépultures en terrain commun.

Vote à l'unanimité

Vidéo protection : modification du plan de financement et demande de subventions

Par délibération du 07/07/2016, le Conseil a décidé d'engager un programme d'extension de son dispositif de vidéo protection en sollicitant une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance. La subvention n'avait pas été accordée pour l'exercice 2016. Entre temps, la région a mis en place un dispositif d'accompagnement. Il est proposé de renouveler la demande pour 2017 et de solliciter la région. Le plan financement est modifié pour tenir compte du déplacement du centre de supervision urbain, de la mise en place de la fibre optique et de la réalisation d'un système radio. Il s'agit d'un investissement total de 47 000€ pour une part d'auto-financement de 18 800€.

Vote à la majorité : 22 votants, 21 pour 1 contre (Patrick CAMPON)

Demande d'aide régionale pour la restauration des monuments aux morts

Le Conseil régional a décidé d'aider les communes à restaurer leurs monuments aux morts afin de les préserver et de perpétuer le souvenir des morts pour la France. La commune souhaite s'engager dans cette démarche et propose des travaux de restauration (Sablage et remplacement des plaques) pour les monuments situés place du Général De Gaulle, au cimetière de Bédoin, aux hameaux des Baux et de Sainte Colombe. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser une demande de subvention de 50% des travaux soit un montant de 2 456€.

Vote à l'unanimité

Action culturelle de la bibliothèque municipale : demande de subvention auprès du conseil départemental

Le Conseil Départemental est susceptible d'allouer une subvention à la commune pour une formation à l'art du conte dont l'objectif est de former un groupe de bénévoles qui sera ainsi en mesure d'assurer les séances de « l'heure du conte ». Il est proposé au Conseil d'autoriser une demande de subvention de 600€ qui représente 50% du coût de cette formation.

Vote à l'unanimité

Modification du règlement intérieur de la bibliothèque

Trois modifications sont rendues nécessaires...

- tarification applicable aux touristes de passage,
- prêts de livres à la crèche intercommunale (Convention avec la CoVe),
- rappel du principe de laïcité au sein des établissements de lecture publique.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la modification du règlement intérieur de la bibliothèque.

Vote à l'unanimité

Convention entre la bibliothèque et la crèche communale

La bibliothèque municipale s'adresse à tous les publics y compris les tout-petits. Il est ainsi proposé de maintenir le partenariat avec la crèche et de signer une convention avec la CoVe.

Vote à l'unanimité

Transfert de la structure multi accueil « Les Ventoupetits » auprès de la CoVe. Convention et procès-verbal constatant la mise à disposition

Le transfert de la crèche à la CoVe à compter du 01/01/2017 s'accompagne d'un transfert de tous les équipements et services de la commune en matière de petite enfance. La mise à disposition

de la structure multi-accueil « les Ventoupetits » permet à l'intercommunalité d'exercer la compétence petite enfance dans un cadre dans lequel elle se substitue de plein droit aux droits et obligations du propriétaire. Ce transfert donne lieu à évaluation par la commission locale d'évaluation qui statue sur le montant du transfert en prenant en compte les charges précédemment supportées par la commune mais aussi les recettes afférentes à ces charges.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention et le procès-verbal constatant la mise à disposition auprès de la CoVe de la structure multi accueil. Vote à la majorité des votants. 17 pour. 5 abstentions : Alain CONSTANT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN.

Attribution de compensation

Transfert de charge petite enfance

La commission d'évaluation des transferts de charges, instituée entre la CoVe et la commune, a adopté un rapport sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert de la structure petite enfance. Ce rapport fixe à 72 967€ le montant du transfert de compétence de la crèche, un montant qui viendra en déduction de l'attribution de compensation versée chaque année à la commune. Il est demandé au Conseil d'approuver l'évaluation du transfert de charges.

Vote à l'unanimité

CoVe : schéma de mutualisation des services

Afin d'assurer une meilleure organisation, la loi prévoit que le président de l'intercommunalité doit établir un rapport relatif aux mutualisations entre les services de la CoVe et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat qui porte notamment sur les effectifs et les dépenses de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet de mutualisation.

Vote à l'unanimité

Opposition au plan local d'urbanisme intercommunal

La loi 24/03/2014 a notamment pour objectif de généraliser les PLU intercommunaux. Mais elle prévoit des modalités de dérogation à ce transfert de compétence si 25% des communes concernées s'y opposent par délibération.

Un grand nombre de transferts de compétences vident peu à peu les communes de leur substance pour une efficacité qui n'est pas toujours démontrée. Ainsi, lorsque cela est possible, les

communes, qui constituent la communauté la plus proche des habitants, doivent faire en sorte de maintenir la compétence à l'échelle communale. CoVe et communes membres partagent cette opinion.

Il est demandé au Conseil de s'opposer au PLU intercommunal.

Vote à l'unanimité

Acquisition de biens vacants sans maître

Lorsque le propriétaire d'un bien immobilier est décédé depuis plus de 30 ans et qu'aucun héritier ne s'est manifesté, ledit bien revient de plein droit à la commune.

Il est ainsi des parcelles :

- C1540, Les Bas Paty d'une superficie de 2255m²
- E545, La Rouillère d'une superficie de 3160m²
- G39, l'Oratoire, d'une superficie de 4000m²

Il est demandé au Conseil d'exercer ses droits et d'incorporer les biens à la commune.

Vote à l'unanimité

APARE-CME - chantiers de bénévoles Jas de la Couanche et combe Fiole : demande de subvention

Il s'agit de poursuivre le programme de restauration du patrimoine pastoral en partenariat avec l'union APARE-CME. Deux projets sont concernés :

- Jas de la Couanche : restauration de l'ensemble constitué d'un enclos, d'une cabane pour le berger et d'une citerne. Les travaux consisteraient dans la mise en sécurité des toitures et la réparation du système de récupération des eaux de pluie pour un montant de 20 136,18€. La participation de la commune est estimée à 5 646,18€ susceptible de fluctuer en fonction des subventions obtenues.
- Combe Fiole : à 1500 m d'altitude, la combe Fiole comporte un ensemble architectural composé de cabanes, d'une chapelle en ruine et d'un amphithéâtre, témoignant de la présence durant la seconde guerre mondiale de jeunes refusant le STO et vivant de travaux de forestage et de charbonnière. Les travaux consisteraient dans la reprise de l'ensemble de l'ouvrage pour un montant de 18 938,02€. La participation de la commune est estimée à 3 778,02€ susceptible de fluctuer en fonction des subventions obtenues.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le principe des deux chantiers, de donner un avis favorable au plan de financement et de solliciter des subventions auprès du Conseil départemental.

Vote à l'unanimité

Syndicat d'électrification vaclusien : modification des statuts

Le SEV a modifié ses statuts. Il peut désormais se voir confier par une commune un mandat pour des opérations liées à l'éclairage public, aux équipements sportifs ainsi qu'à la coordination de travaux... Par ailleurs, sa composition est renforcée avec la création d'un nouveau collège.

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable aux nouveaux statuts du SEV.

Vote à l'unanimité

Convention carte temps libre 2017

La carte temps libre a pour objet de permettre aux familles allocataires modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune. En fonction de son quotient familial, la famille bénéficie pour chaque enfant âgé de 3 à 18 ans, d'une enveloppe annuelle financière de 72 à 136€ abondée pour moitié par la commune et la CAF. Pour 2017, le montant de l'enveloppe s'élève à 2 000€ dont moitié pour la commune.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention avec la CAF.

Vote à l'unanimité

Convention cadre avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale

Le centre de gestion a décidé la mise en place d'une convention cadre « Assistance et conseil en organisation, Ressources humaines » à destination des collectivités.

Il est proposé au Conseil d'adhérer à la convention.

Vote à l'unanimité

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

La police municipale est composée de 3 gardes champêtres territoriaux et d'un agent de surveillance de la voie publique. Elle est placée sous l'autorité directe du maire et son action est coordonnée par l' élu chargé de la sécurité.

Ses compétences

Triple compétence du garde champêtre

Fonctionnaire territorial : placé sous les ordres directs du maire, il est chargé d'exécuter les directives de celui-ci dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Agent chargé de certaines fonctions de police judiciaire : dans ce cas, il est placé sous les ordres du Procureur de la République. Ses prérogatives sont confortées par le code général des collectivités territoriales, le code pénal et le code rural. Avec la gendarmerie, il est chargé de la police des campagnes, de la recherche et du constat des délits et contraventions portant atteinte aux propriétés rurales et forestières. Il peut porter une arme, est revêtu de l'uniforme. Il est assermenté et agréé par l'autorité judiciaire. Il exerce des compétences spéciales en vertu de différents textes législatifs (police municipale, police funéraire, police de la route, voirie routière, police de l'environnement, de la chasse, débits de boissons, poids et mesures, santé publique, circulation dans les espaces naturels, police de l'eau, police de l'urbanisme...).

Agent de la force publique : il veille au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique. Il est tenu de prêter main forte aux représentants de l'autorité. (Magistrats, Procureur, officier de police judiciaire). Il peut être requis par la gendarmerie avec laquelle il est chargé de la police des campagnes.

Compétence plus limitée de l'ASVP

Il est un fonctionnaire territorial placé sous l'autorité directe du maire. Il peut constater par procès-verbal toutes les infractions aux règles relatives au stationnement des véhicules, au code de l'urbanisme, au code de l'environnement, aux dispositions relatives à la propreté des espaces publics... Il est agréé par le Procureur de la République et assermenté.

Ses principales missions

Accueil, surveillance, sécurité, salubrité et tranquillité publique : compétences spécifiques du garde champêtre. La police municipale accueille le public et répond aux attentes de la population au poste de police ou sur le terrain, durant les rondes de surveillance. Elle garantit la sécurité des enfants des écoles en régulant la circulation des véhicules terrestres à moteur. Elle contrôle le stationnement dans la zone bleue. Lors de fréquentes patrouilles, les gardes champêtres arpentent le territoire, sont interpellés par tout ce qui leur paraît insolite, notamment lorsqu'ils savent que tel ou tel propriétaire de maison isolée est absent. (Opération tranquillité vacances, voir sur le site de la mairie pour vous inscrire et bénéficier de ce dispositif). Ils fonctionnent comme une police de proximité, assurent une présence quotidienne sur le terrain en complémentarité avec la gendarmerie, sont au service des citoyens. Ils constituent le premier maillon de la chaîne sécuritaire. Ils



jouent un rôle important dans la prévention des conflits et le maintien de la tranquillité publique. Ils sont à l'écoute de la population en toute équité. Ils interviennent notamment en cas de dégradations de biens, de cambriolage de résidences, vols et dégradations de véhicules, accidents de la circulation, atteintes à l'environnement. Dans le cadre de leurs missions relatives à l'ordre public, ils exercent un droit de visite, de saisie, de séquestre, ils effectuent des prélèvements, des contrôles de communication, ils procèdent à certaines investigations, recueillent des déclarations, procèdent à des arrestations en flagrant délit, relèvent les identités des délinquants et contrevenants. Ils constituent un lien entre la population et les élus. Ils doivent parfois réprimer les comportements fautifs mais ils sont fiers d'agir le plus souvent possible dans un cadre préventif.

Gestion du marché et des manifestations : Le marché du lundi accueille jusqu'à 260 commerçants. C'est l'un des plus importants du département. Le service Foires et marchés de la police municipale est chargé de gérer le marché. Il organise le placement des exposants, reçoit les doléances de ces derniers, apaise les conflits, suit les exposants, encaisse les droits, gère la régie municipale et assure la surveillance générale. En période hivernale, le marché est réduit à une centaine de commerçants qui maintiennent un service de proximité au bénéfice de la population. En période estivale, le service est chargé également du marché paysan. En décembre il officie également dans le cadre du marché de Noël. Il en est de même lors de toutes occupations ponctuelles du domaine public et notamment lors des foires artisanales, vide-greniers, installation de cirques, fête votive, manifestations sportives, culturelles...

Gestion du cimetière : La gestion du cimetière, en collaboration avec les agents d'accueil de la mairie fait également partie intégrante de l'activité du service de police municipale. Il dispose d'un logiciel informatique qui lui permet de visualiser tous les emplacements et de recenser les durées de concessions. Cet outil est mis à jour régulièrement. Il intervient dans les cas suivants : achat des concessions, reprises, carré commun, ossuaire communal, dépositaire, accompagnement lors des obsèques.

Exécution des arrêtés : Les gardes champêtres sont chargés de faire exécuter les arrêtés municipaux. Ils rédigent les arrêtés, les font valider par le maire, les affichent et les mettent en œuvre. Ils sont également chargés de faire exécuter les arrêtés préfectoraux.

Les moyens mis à sa disposition

Bureau de police : Situé au cœur du village dans un bâtiment de la mairie, il est visible et accessible. Quatre postes de travail équipés, informatisés sont installés.

Communication : La police dispose de moyens de communication couvrant 99% du territoire de la commune.

Sécurité : Avec l'autorisation de M. le Maire, les trois gardes champêtres sont armés et s'entraînent régulièrement lors de séances de tirs.

Surveillance : Quatre caméras sont installées place de la Vigneronne, une cinquième est prévue à l'entrée du village route de Carpentras, quatre autres seront installées au parking Saint-Marcellin, et enfin une dixième assurera la sur-

veillance de la sortie du village en direction du Mont Ventoux. Ces caméras sont reliées à un enregistreur. Les images enregistrées ne sont pas regardées en permanence car le coût serait prohibitif ! Elles sont utilisées lorsque des infractions sont commises sur réquisition judiciaire afin de permettre de confondre les délinquants.

Mobilité : La police dispose d'une voiture avec signalétique.

Gestion : Des logiciels performants sont à la disposition de la police pour gérer le cimetière et les marchés ainsi que les PV électroniques pour le stationnement.

Michel DELL'INNOCENTI

LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Entretien de voirie

- cours Barral des baux : réfections ponctuelles des bordures de trottoir soulevées par les racines des platanes,
- au départ de la rue EYMARD : réfection des bétons désactivés autour de la fontaine,
- quartier portail Olivier : Elimination d'un affaissement,
- en bordure du CD 974 au hameau de Sainte Colombe : réalisation d'un merlon pour faciliter l'accès au parking communal derrière le restaurant la Colombe,
- sortie du village en direction du Ventoux : « reprofilage en long » de la partie piétonne afin d'éviter la rétention d'eau en période de pluie,
- impasse des Molles : amélioration de la sortie sur le CD 974,
- impasse des Restanques : « reprofilage » de la chaussée,
- traverse des Oullies : réfection de la chaussée en béton désactivé.

Protection incendie

Mise en place sur le réseau du canal de Carpentras d'une bouche d'aspiration au pied du bassin de rétention du hameau des Bruns (borne de couleur bleue) pour indiquer que celle-ci est alimentée uniquement en période de présence d'eau dans le réseau du Canal de Carpentras.

Acquisition

Les ateliers municipaux ont fait l'acquisition d'une benne équipée d'un aspire feuille à moteur thermique. Cette benne amovible se positionne sur le plateau d'un camion VL.

Agenda d'accessibilité programmé

Il s'agit de travaux réalisés sur les bâtiments communaux recevant du public afin de favoriser leur accès à toute personne handicapée, quel que soit le type de handicap, moteur, intellectuel, auditif, visuel ou cognitif ainsi qu'à toute personne à mobilité réduite marchant avec des béquilles ou accompagnant un enfant dans une poussette. Le diagnostic réalisé par le bureau d'étude AC2A a été validé en Préfecture le 27/10/2016. Plusieurs sites (28) sont concernés sur la commune et les travaux devront être effectués sur une période de 6 ans. Pour 2016, la commune a retenu les bâtiments du groupe scolaire, la maternelle et la poste. Les travaux ont débuté début octobre 2016. La plupart des travaux sont de petite ampleur, très divers et répétitifs, souvent réalisés dans des lieux occupés... Dans ce cas, ils sont effectués en régie communale par les services techniques : deux personnes sont détachées partiellement pour cela, Thierry BEGNIS et Jacques RODRIGUEZ.



A ce jour 80% de ces travaux en régie sont réalisés. Nous devons également envisager des travaux plus lourds :

- refonte complète des sanitaires du bâtiment côté place des écoles,
- création d'une rampe d'accès pour handicapés centralisée dans la cour d'accès à la demi-pension,
- mise en place de diverses petites rampes permettant de desservir les différents niveaux en rez-de-chaussée.

Ces travaux vont être confiés à un maître d'œuvre et seront effectués par des entreprises. Ils seront réalisés durant la période des vacances d'été 2017.

Ateliers municipaux

- révision de la couverture du bâtiment abritant les bureaux du service,
- traitement de la charpente, isolation des combles par 25 cm de laine de roche soufflée.

Camping

- réfection du réseau pluvial en traversée de chaussée,
- réfection de chaussée sur 200 ml,
- mise en peinture intérieure du bureau,
- revalorisation de la façade du bâtiment d'accueil,
- mise en peinture du sanitaire « St ESTEVE »,
- création d'une plateforme et acheminement des réseaux électriques, assainissement et eau pour la mise en place d'un bungalow acheté par la commune.

Ces travaux sont réalisés par les services techniques.

Dominique ROUYER

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Nous évoquerons le budget plus tard lorsqu'il sera approuvé par le conseil municipal. Voici quelques éléments à propos des résultats de l'exercice 2016.

Nos recettes de fonctionnement

Les impôts locaux (2 668 545€ +1,9%) progressent en raison de l'augmentation des bases décidée par l'État et l'élargissement de l'assiette. Rappelons que les taux dépendant de la commune n'ont jamais été augmentés et ce depuis 15 ans.

Les redevances diverses (cantine, crèche, ALSH, droits de place, occupation du domaine...) progressent également à 267 262€ (+6,4%).

Mais comme vous le savez, nos recettes sont fortement influencées par la dotation forfaitaire de l'État. Jusqu'en 2014 un montant de 409 639€ était attribué à la commune. Depuis lors, il se réduit chaque année. 380 459€ (-29 180€) en 2014, 295 340 (-114 299€) en 2015, et 209 867€ (-199 772€) en 2016. A ce rythme, la dotation sera réduite à 0 en 2019... (10% des recettes de la commune !).

En conséquence, nos recettes globales (4 054 984€) accusent une baisse de 1,3% par rapport à 2016.

Nos dépenses de fonctionnement

Il s'agit tout d'abord des dépenses de personnels qui augmentent de 2,1% à 1 975 149€. La plus grande part de cette hausse est le résultat d'une évolution mécanique générée par la grille indiciaire de la fonction publique territoriale sur laquelle la commune n'a évidemment pas la main.

Notre challenge est clairement de stabiliser la masse salariale au niveau actuel, hors évolution mécanique. L'autre gros poste de dépenses est le chapitre dédié aux dépenses générales de fonctionnement qui augmente de 12% à 983 135€. Cette hausse importante s'explique par une évolution défavorable de certains coûts de fonctionnement :

- eau et assainissement: +104% à 38 929€
- maintenance : +25% à 79 186€
- alimentation cantine : +9% à 68 747€
- électricité : +7% à 92 069€

En revanche, certains postes sont maîtrisés voire en baisse :

- fêtes et cérémonies : 76 786€
- frais de réception : -19,5% à 15 544€

Il résulte de tout ceci que nos dépenses de fonctionnement (3 377 797€) augmentent de 5% par rapport à 2016.

Sur ce chapitre, notre challenge est tout aussi clair qui consiste à optimiser chaque ligne de dépense par une chasse aux surcoûts.

Nos recettes d'investissement

Elles se montent à 1 847 730€, alimentées par un virement de la section de fonctionnement (914 563€), par les subventions, les taxes d'aménagements et les remboursements de TVA.

Nos dépenses d'investissement

Elles se montent à 1 420 269€ (entretien voiries, matériels informatique et technique, acquisitions foncières, aménagement du local de rangement de la crèche, études préalables et travaux divers dans les bâtiments).

Vous trouverez ci-dessous un tableau synthétique des résultats 2016.

Fonctionnement	
Report exercices antérieurs (1)	1 442 751
Dépenses	3 377 797
Recettes	4 054 984
Résultat courant 2016	677 187
Résultat de fonctionnement	2 119 938

Investissements	
Report exercices antérieurs	- 428 452
Dépenses	1 420 269
Recettes	1 847 730
Résultat courant 2016	427 460
Résultat d'investissement	- 991

Résultat final	2 118 947
Remboursement du capital des emprunts	- 58 053
Solde des restes à réaliser (2)	- 251 882

Résultat reporté en section de fonctionnement 2017	1 809 012
---	------------------

Une gestion saine de nos finances depuis 15 ans a permis d'accumuler des réserves importantes (1 809 012€) tout en minimisant le recours à l'emprunt. Ces réserves permettent de compenser le mouvement de baisse des recettes et de hausse des dépenses et de poursuivre nos investissements pour des projets nouveaux. Elles nous placent en bien meilleure position que nombre de communes qui n'ont pas su maîtriser leurs dépenses.

Souhaitons que les pouvoirs publics issus des prochaines élections mettent un terme à la baisse de la dotation forfaitaire de fonctionnement !

⁽¹⁾ Les résultats courants des exercices antérieurs sont additionnés et reportés sur l'exercice 2017

⁽²⁾ Certains travaux engagés en 2016 ne sont pas terminés. Il faut prévoir leur financement.

Denis FORT

L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL (O.T.I.)



Depuis le 1^{er} janvier 2017 et conformément à la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République) qui l'impose, l'O.T.I. est né. Il est issu de la fusion des 12 offices du tourisme et Syndicats d'Initiative du Territoire de la CoVe (25 communes). Son rôle est d'agir pour la promotion touristique de notre intercommunalité et de mettre en place de nouveaux services.

Il est géré par une S.P.L. (Société Publique Locale) structure de droit privé administrée par tous les représentants des communes dont 7 d'entre eux (5 au nom de la CoVe et 2 au titre des Communes) constituent le conseil d'administration.

Dans un contexte de mutualisation et de mise en commun de moyens aux fins d'économies collectives, cette structure se veut évolutive pour être en mesure de s'adapter à son environnement. On imagine bien dans l'avenir regrouper les O.T.I. des 4 autres territoires voisins autour du Ventoux. L'ensemble pour-

rait peut-être ainsi bénéficier d'un label Parc Naturel Régional ? Le touriste vise une destination spécifique et ses attentes deviennent très ciblées. En conséquence, il convient d'organiser les territoires et les actions à une échelle pertinente et suffisante. La gestion administrative est confiée à Jérôme ANTHOINE. Le directeur recruté pour la circonstance a la tâche de structurer cette société, de professionnaliser les agents en place qui tous conservent leur poste. Ils seront ainsi en mesure d'acquérir des compétences nouvelles et de se spécialiser dans le cadre de processus standardisés.

Les personnels contractuels de droit privé signeront bientôt un nouveau contrat avec la S.P.L. Les personnels titulaires de la Fonction publique territoriale seront transférés à la CoVe qui les mettra à disposition de l'O.T.I.

Le rôle de cet O.T.I. est bien sûr de fédérer, de structurer un territoire mais aussi de travailler à la mise en valeur de toutes nos productions, nos prestations touristiques multiples et d'offrir, à terme, des produits touristiques de type « séjours à thème » pour nos visiteurs en utilisant les moyens numériques.

Une marque territoriale « VENTOUX PROVENCE » a été déposée et permettra à la fois de concentrer la communication du territoire sur une seule image lisible, voire de labelliser ensuite les plus performants et représentatifs.

Le portail internet de la CoVe où désormais nous sommes intégrés comme les 24 autres communes, sera aussi un élément rassembleur, facilitant la lisibilité de notre offre touristique.

Luc REYNARD



Une journée de fête grandeur nature au cœur de notre forêt communale, à 1 100 m d'altitude.

L'année 2017 à BÉDOIN sera celle d'un événement marquant entre tous : la 5^e édition de la « JOURNÉE DE LA FORÊT DU MONT VENTOUX » qui se déroulera le dimanche 14 mai sur le site naturel et accueillant de Perrache.

C'est une aventure exceptionnelle que de passer ensemble toute une journée dans notre forêt communale de Bédoin, la plus vaste de France, pour profiter de ses paysages, découvrir les métiers de la forêt du Ventoux et ses acteurs, sa faune et sa flore, pratiquer des loisirs de pleine nature à l'occasion de cette nouvelle édition.

La biodiversité de ce patrimoine remarquable, labellisé « Réserve mondiale de biosphère » par l'UNESCO, sera aussi au cœur de cette journée éco-conçue. Vous trouverez des ateliers spécifiques et des animations autour des démarches de protection de ce milieu naturel et de sensibilisation aux énergies renouvelables. Des points de tri sélectif, du matériel recyclable, des toilettes sèches, des navettes gratuites seront mis en place. L'accès sur le site s'effectuera à pied uniquement.

Un programme interactif, riche et éclectique a été spécialement concocté pour cette journée de retrouvailles entre les Bédouinains, leurs voisins et leurs hôtes de passage. Des animations festives, ludiques, pédagogiques, artistiques et culturelles rythmeront en continu et en musique votre « JOURNÉE DE LA FORÊT 2017 » placée sous le signe des « super pouvoirs de la forêt ». Amoureux de la forêt, passionnés de nature, curieux en tout genre, promeneurs, sportifs, amateurs d'ambiance festive et conviviale, enfants, adultes, venez nombreux faire la fête au cœur de la forêt !

Plus de 70 exposants sélectionnés pour la qualité de leurs produits et de leurs offres de services seront également présents toute la journée. Vous pourrez déguster des spécialités du terroir, rencontrer et discuter avec des naturalistes, des passionnés de nature...

La 5^e édition de la « JOURNÉE DE LA FORÊT DU MONT VENTOUX » est organisée à l'initiative de la commune de BÉDOIN avec la participation et le soutien de ses partenaires.

Organisateurs, partenaires, animateurs et bénévoles vous attendent nombreux. Bienvenue à tous !

Vous avez envie de participer ou d'apporter une aide bénévole ?

Prenez contact avec Jeanne CLAVIÈRE, coordinatrice de l'événement : 06 74 71 16 68 - ecoeventour@gmail.com





Des animations grandeur nature

- Concours de loube, sculpture sur bois et démonstration de bûcheronnage
- Grimpe dans les arbres avec les « Arbres de Gaïa »
- Mini-conférences sur les anciens métiers de la forêt du Ventoux
- Jeux en bois avec Jeux Jubil'
- Land'art

- Jeu de piste pour les 6-15 ans à la découverte des arbres du Ventoux
- Les 7 pouvoirs de l'arbre, intervention d'éducation à l'environnement avec jeux, expériences et ateliers, contes et lectures
- Ateliers festifs, ludiques, pédagogiques en tout genre et pour tout public

- Déambulations musicales tout au long de la journée avec la Bande à Koustic et Sunset Solar
- Déambulations haut perchées du « Lucionit »

- Théâtre avec le TRAC de Beaumes-de-Venise « Sectes Insectes » et ses saynètes désopilantes
- Des contes sur le Ventoux par Sylvie BRUN, « Les contes d'ici et de là »
- Espace repos « contes et lectures »

- Expositions « Envoûtant Ventoux », « L'hôtel de Perrache », « Le reboisement du Ventoux »
- Projections de films « Ma forêt, mon Ventoux, regards croisés », « Natura 2000 »

- Balades à thèmes contés
- Randonnées pédestres
- Circuits VTT

- Animations des associations

- Promenades en calèche et à dos d'âne



Informations pratiques

Lieu-dit de Perrache, forêt communale de Bédoin - **Horaires : 9h - 18h**
Buvettes et restauration sur place - Entrée libre - Accès pédestre uniquement
 Navettes gratuites au départ de Bédoin - **Renseignements sur www.bedoin.fr**

Nos partenaires

Le **S.M.A.E.M.V.** (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux)
 L'**O.N.F.** (Office National des Forêts - Unité Ventoux)
 La **CoVe** (Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin)
La mairie de FLASSAN
Et des entreprises, des associations et des bénévoles.





Les particuliers peuvent-ils brûler leurs déchets verts dans leur jardin ?

NON, nous n'avons pas le droit de faire brûler nos déchets verts dans notre jardin. Brûler ses déchets verts dans son jardin est puni d'une

amende pouvant aller jusqu'à 450 € (article 131-13 du Code pénal).

La règle générale dit que les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre, ce de façon permanente tout au long de l'année (Règlement sanitaire départemental – Article 84 - Élimination des déchets).

Or les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte des pelouses et/ou de fauchage,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie de Caromb, dans la benne à déchets verts située à côté de la gare routière de Bédoin ou faire l'objet d'un compostage individuel.

Source : ARS (Agence Régionale de Santé) Provence Alpes Côte d'Azur - Préfecture de Vaucluse - Plus d'infos : <http://www.bedoin.fr/fr/information/81463/les-dechets-verts>

L'influenza aviaire, toujours d'actualité

Hautement pathogène, l'influenza aviaire (ou grippe aviaire, virus H5N8) sévit toujours en Europe et en France.

Nous vous rappelons que tout détenteur de volailles ou autres oiseaux captifs doit impérativement :

- confiner ses volailles ou mettre des filets de protection en place sur sa basse-cour,
- exercer une surveillance quotidienne sur ses animaux,
- empêcher l'accès des oiseaux sauvages aux aliments et à

l'eau de ses volailles et/ou oiseaux captifs,
- éviter tout contact direct entre ses volailles et les animaux sauvages et/ou des volailles d'élevages professionnels.

Attention : si une mortalité anormale est constatée le cadavre de l'oiseau doit être conservé au réfrigérateur et le vétérinaire prévenu.

Source : Ministère de l'agriculture - Plus d'infos sur : <http://www.bedoin.fr/fr/information/96512/influenza-aviaire>

Produits raticides, du nouveau

La directive « biocide » de la réglementation européenne et l'arrêté du 09/10/2013 portant sur respect de la sécurité, de l'environnement et de la prévention des risques, interdisent l'utilisation de produits raticides sans dispositif de protection.

En conséquence, ces produits ne pourront plus être distribués par les services techniques municipaux.

Leur achat demeure possible dans des magasins spécialisés de type jardinerie et droguerie.

Cartes nationales d'identité

Un nouveau « circuit » pour les demandes. La France a en effet entrepris depuis plusieurs années un vaste chantier d'administration numérique, qui va s'accélérer en 2017 avec les réformes attendues en matière de permis de conduire comme en matière d'immatriculation de véhicules.

A compter du 8 mars, les modalités de délivrance des CARTES NATIONALES D'IDENTITE évoluent dans le Département. Sur décision Préfectorale, la commune de Bédoin ne pourra plus recueillir aucune demande papier de Carte Nationale d'Identité Sécurisée.

La demande sera effectuée désormais selon les mêmes modalités que les passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et avec des délais réduits. La carte est valable 15 ans et reste gratuite, sauf en cas de perte ou de vol.

Les usagers pourront effectuer leur demande auprès d'une commune équipée d'un dispositif d'empreintes digitales : Carpentras, Pernes Les Fontaines, Monteux, Sarrians, Avignon, Vaison la Romaine...). Afin de satisfaire des conditions d'accueil optimales pour l'ensemble des usagers, un dispositif de rendez-vous est mis en place.

L'usager peut désormais remplir en ligne sa pré-demande de carte. Il n'aura donc pas à renseigner de formulaire papier au guichet de sa Mairie. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre. Pour effectuer une pré-demande, il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> ou sur www.service-public.fr et saisir son état civil et son adresse.

Attention la pré-demande de carte d'identité ne dispense pas l'usager de se rendre au guichet de la mairie (avec rendez-vous) pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier, puis un second rendez-vous pour le retrait.

La Mairie de Bédoin, afin de conserver un lien de proximité avec ses administrés, propose de vous accompagner dans l'utilisation des nouveaux outils numériques mis à votre disposition pour vos démarches administratives.

Ah ! Ces déchets... Quel casse-tête !

Qui ne s'est pas fait cette réflexion au retour de « grosses » courses en se voyant entouré de cartons, papiers, plastiques transparents ou épais, le moindre article étant sur-emballé ? Sans parler des boîtes métalliques, des flacons et autres objets... Toutes choses qui ne peuvent pas trouver un recyclage dans un compost familial si on a la chance de pouvoir en faire un.

Après un tri pour lequel nous sommes sollicités, nous remplissons en vrac des sacs et des conteneurs jaunes dont l'enlèvement est assuré par les tournées régulières de collecte de la CoVe. Les ordures ménagères, mises en sac, vont dans les conteneurs verts et bouteilles et bocaux en verre dans les colonnes à verre.

Mais il y a aussi tout ce qui est hors d'usage : gros matériel détérioré, meubles cassés, etc. qui doivent être déposés à la déchetterie de Caromb où ils seront recueillis pour être recyclés pour certains.

Toute cette activité autour de nos déchets, nécessaire au respect de l'environnement, génère des emplois, crée des dépenses et des recettes.

En tant que citoyens responsables, nous devons nous intéresser à ces « déchets qui comptent ».

Un service au service de tous

Il faut savoir que plus nous trions, plus nous diminuons la quantité des ordures ménagères qui coûtent le plus cher à traiter et plus nous participons à la réduction du coût total. C'est notre intérêt de citoyen contribuable : en effet, c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), payée en même temps que la taxe foncière, qui sert à financer le fonctionnement des services d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères assurés par la CoVe.



2016, en quelques chiffres

La CoVe	25 communes
Taux TEOM	11.01 % par an ⁽¹⁾
Poids total déchets collectés et traités	46 258 tonnes (45 463 en 2015)
Poids de déchets par habitant	674 kg ⁽²⁾ (665 en 2015)
Dépenses	11 165 220,00 €
Recettes	10 586 800,00 € ⁽³⁾

(1) Le taux de la TEOM n'a pas augmenté depuis 2013.

(2) Malgré les actions menées par la CoVe en faveur de la réduction et le tri des déchets, le poids en kg de déchets par habitant a augmenté.

(3) Les recettes comprennent la TEOM ainsi que le soutien d'éco-organismes et des ventes de produits provenant du recyclage de certains déchets tels que le verre, les cartons, les métaux, les flaconnages plastiques.

Ces chiffres montrent bien la nécessité d'un effort plus grand de la part de chacun d'entre nous en respectant simplement les consignes de tri présentes à l'intérieur des couvercles de nos conteneurs et dans les « guide » et « mémo » du tri téléchargeables sur le site de la CoVe -> <http://www.lacove.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets.html>

Annie FAUCHÉ

L A V I E À B É D O I N

Les chiffres du dernier recensement

Le recensement de la population de Bédoin en 2014 indique une population totale de 3 155 personnes.

Ce chiffre, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017, comprend :

- 83 « personnes comptées à part » (ce sont des personnes dont la résidence habituelle se trouve dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de Bédoin),
- 3 072 personnes comptées en « population municipale ».

Cette population dite municipale se répartit comme suit :

- ménages, 3 008 personnes
- communautés, 59 personnes (maison de retraite, communauté religieuse, etc.),
- sans abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre, 5 personnes

Source : Insee – Décembre 2016

Stéphanie OLIVERO et Guilaine AUDIBERT honorées pour acte de courage

Mercredi 22 février, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, Messieurs Jean-François MONIOTTE, sous-préfet de Carpentras, et Luc REYNARD, maire de Bédoin, ont remis la médaille pour « acte de courage et de dévouement » à Mesdames Stéphanie OLIVERO et Guilaine AUDIBERT, toutes deux citoyennes de Bédoin. En effet au mois d'avril 2016 grâce à leur sang-froid, leur intervention rapide et efficace, elles ont sauvé de la noyade une petite fille de 18 mois qui avait glissé dans une piscine et était inconsciente. Leur premier réflexe a été d'appeler tout de suite les pompiers qui ont pu intervenir immédiatement en arrivant sur les lieux dans les 5 minutes qui ont suivi. Le Capitaine Stéphane RABAGLIA a retracé toute la chronologie de ce sauvetage réussi.

Dans leurs discours Monsieur le sous-préfet et Monsieur le maire ont, tous les deux, parlé de leurs gestes salvateurs adaptés grâce auxquels l'enfant est resté en vie. Ils ont mis en avant leur acte de civisme spontané et les ont vivement remerciées et félicitées pour leur prise de décision rapide, leur esprit d'entraide profondément humain de secours à autrui et pour leur assistance à la famille désespérée. Ils ont insisté sur l'importance pour tout citoyen d'acquiescer les gestes élémentaires de secours, dispensés notamment par les sapeurs-pompiers tel que ce fut le cas à Bédoin dernière-



ment. Le Capitaine Alain JALABERT du Groupement de Prévention et de Prévisions des Risques du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui a envoyé sans délai l'hélicoptère de son service vers Bédoin pour emmener la petite fille à l'hôpital, a dit à leur sujet : « L'intervention rapide de ces deux citoyennes remarquables a été déterminante pour la survie de l'enfant ».

Une assistance nombreuse entourait Stéphanie et Guilaine : leurs familles, Monsieur Max RASPAIL, Conseiller départemental ; les responsables du SDIS84, le Colonel Jean-Yves NOISSETTE, directeur du SDIS84 et le Colonel Marc MOSSÉ, son adjoint, le Lieutenant-Colonel Simon MARION, chef du groupement Comtat-Ventoux et les chefs des différentes structures du SDIS84, le Capitaine Stéphane RABAGLIA, chef du centre de secours, le Lieutenant Fabrice ADAM, son adjoint, accompagnés de nombreux pompiers de Bédoin, des représentants de la gendarmerie nationale de Carpentras et de Mormoiron, des élus de la commune et la police municipale.



Stéphanie : « J'ai été surprise d'apprendre que j'allais être décorée pour avoir porté secours tout à fait naturellement à cette petite fille. Mais après coup, je suis heureuse que cette cérémonie ait été relayée dans la presse car, depuis, de nombreuses personnes viennent me voir, conscientes de l'importance d'apprendre les gestes qui sauvent ».

Guilaine : « J'étais gênée également par cette remise de médaille. Maintenant, je sais que cette cérémonie était utile car elle interpelle les personnes de mon entourage ainsi que mes collègues de travail qui ont lu les articles dans la presse. Ce que je retiens de notre intervention auprès de cet enfant, c'est que même si on ressent de la peur, il faut y aller et pratiquer les gestes qui sauvent ». Chacune d'entre elles avaient, par le passé, pris des cours de secourisme. Toutes les deux disent que les gestes appris reviennent instantanément dans l'urgence.

Concert au centre culturel lundi 17 avril à 19h

MUSIQUE OPÉRA BÉDOIN (MOB) a le plaisir de vous convier à un grand concert de musique classique qui réunira :

- **Mark DROBINSKY** au violoncelle : né à Bakou, ancien élève de Mstilas ROSTROPOVITCH au conservatoire de Moscou, il a joué sous la baguette de chefs prestigieux comme ROSTROPOVITCH, DUTOIT, RABINOVITCH... Il participe à de nombreux festivals internationaux et joue avec Martha ARGHERICH, Renaud CAPUÇON, Alexandre RABINOVITCH et bien d'autres. Il fait l'unanimité de la critique qui en fait l'un des maîtres du violoncelle.



- **Sharman PLESNER** : originaire du Texas, elle est considérée comme une enfant prodige et se produit en solo dès 15 ans avec le Houston Symphony Orchestra. Elle obtient de nombreux prix, s'installe à Paris en 1987 et se produit dans différentes formations comme Musica Antiqua Köln, les Musiciens du Louvre, le trio Werther avec lequel elle a enregistré deux disques en 2016.

Nous avons beaucoup de chance de pouvoir les réunir à Bédoin pour un concert exceptionnel et auquel nous vous proposons de participer à la fin de votre week-end de Pâques.

Entrée : 15€ (gratuité jusqu'à 12 ans).



Bélézy fête ses 50 ans et sa 5^{ème} étoile

Un acteur ancré dans notre village

50 ans ! Des clients fidélisés, génération après génération, qui retrouvent une famille le temps d'un séjour. Des clients qui, profitant de la retraite, s'installent parfois durablement dans le village et l'enrichissent. Depuis longtemps, le domaine est intégré dans notre environnement. Il s'est banalisé mais demeure un acteur économique majeur pour notre village avec un potentiel de 1800 vacanciers au plus fort de la saison, 80 employés, un chiffre d'affaires induit de 8 millions d'euros, selon Pascal LECLÈRE son directeur depuis 30 ans, dont profite notre territoire.



Journée portes ouvertes

Pour Pascal LECLÈRE, il fallait marquer le coup, faire la fête, embarquer les naturistes bien sûr, mais aussi les habitants de Bédoin et les fournisseurs du domaine. C'est ainsi qu'est née l'idée de faire une journée portes ouvertes. Cette manifestation se tiendra le samedi 15/04 de 10h à 18h. Un apéritif sera servi à 11h30 et les pelouses se transformeront en immenses aires de pique-nique où chacun pourra se restaurer (le vin est offert, le repas est tiré du sac).

Une passerelle entre le domaine et le village

Durant cette journée, vous pourrez vous promener dans le domaine en empruntant un parcours découverte qui vous réservera bien des surprises. Vous pourrez également visiter les hébergements offerts à la location, tentes aménagées, mobil-homes, habitations légères de loisir. En entrant dans le « mas » vous pourrez enfin visiter l'exposition qui vous fera revivre le parcours de ce domaine naturiste depuis sa création en 1967 où on comptait 55 emplacements et 0 étoile ! (320 aujourd'hui avec 5 étoiles).

N'oubliez pas, samedi 15 avril à partir de 10h (journée habillée évidemment).

Denis FORT



Banquet villageois - Première édition - Samedi 1^{er} juillet 2017 à 21h

Le coup d'envoi de cette animation mise en place par l'équipe municipale sera donné le **samedi 1^{er} juillet 2017 à partir de 18h30. Le cours sera fermé pour l'occasion à la circulation dès 16h.**

Ce rendez-vous convivial et populaire permettra aux administrés et aux vacanciers de se rencontrer, de se retrouver et d'apprécier, ensemble, nos produits du terroir ! La soirée débutera par le **concours du meilleur cocktail** « bleu blanc rouge » à déguster dans les bars participants de notre village. Un jury composé d'un président, M. le maire, de représentants de l'Association des Commerçants et des Artisans (ACA BÉDOIN) ainsi que de deux personnes de la société civile choisies sur place par micro-trottoir, **remettra le 1^{er} prix à 20h45 sur le parvis de l'Hôtel de Ville !**

150 mètres de tables et de chaises installées sur le cours de part et d'autre de la Mairie vous attendent à partir de 21h pour le repas ! L'orchestre « Dame d'onze heures » assurera l'animation musicale.

Servi à table, le menu sélectionné s'est voulu résolument « du cru » pour les adultes avec son assiette provençale (crespeou et coulis de tomate, papeton d'aubergine et caillette), son porc du Ventoux avec tian de légumes et gratin de la « grand-mère » au romarin et enfin tarte aux fruits de saison. Les vigneron du Ventoux tiendront leur stand où chacun pourra s'approvisionner en vin blanc, rouge ou rosé pour agrémenter le dîner.

Les enfants de moins de 12 ans découvriront, quant à eux, un burger revisité avant de passer au même dessert que les adultes. Pour celles et ceux qui souhaiteront un café, ou autre, à l'issue de ce banquet villageois, les bars se tiendront à leur disposition pour clôturer une soirée estivale à n'en pas douter réussie !

A l'occasion de cet événement, notre commune revêtira les couleurs de la République afin d'accueillir au mieux les 500 convives attendus !

Menu adultes 20 euros (chèques ou espèces)	Menu enfants 10 euros (chèques ou espèces)	Bouteilles de vin blanc, rouge et rosé 5 euros	Billetterie et réservations Accueil de l'Hôtel de Ville du 2 mai au 20 juin 2017	En cas d'intempérie Annulation et remboursement des réservations
---	---	--	---	--

Avec l'équipe municipale et les services mobilisés pour ce Premier Banquet Villageois de Bédoin, je vous donne rendez-vous samedi 1^{er} juillet prochain, en famille ou avec vos amis au pied du Géant de Provence !!

Emmanuèle VALERIAN

Un bouquet d'animations à la bibliothèque municipale !

Pour célébrer l'arrivée de la belle saison, la bibliothèque vous invite à une farandole d'activités gratuites ! Prenez donc note des rendez-vous suivants :

L'heure du conte : dernière séance de la saison autour du conte pour petits et grands (à partir de 4 ans). Les « Sandrine » sauront vous surprendre avec tout leur talent...
Mercredi 4 avril à 17h - Salle du conte lu du centre culturel H. ADAM.

Le club de lecture : pour tous ceux qui aiment partager leur passion des livres ou simplement trouver des idées de lecture. Réunion dans une ambiance très conviviale sans contrainte d'horaires !

Les mercredis 12 avril, 10 mai et 14 juin entre 17h30 et 20h - Salle du conte lu du centre culturel H. ADAM.

Les ateliers découvertes des tablettes tactiles :

- atelier thématique pour enfants à partir de 7 ans, « à la découverte des insectes »
Jeudi 13 avril de 14h à 15h30 – Matériel fourni (*)

- ateliers d'initiation et ateliers thématiques pour adultes

Les vendredis 28 avril et 19 mai (thématique : la randonnée) et mardi 13 juin, de 10h à 12h (*)

L'atelier créatif « collages autour d'un livre » pour enfants (à partir de 8 ans). Avec du papier, une paire de ciseaux, un peu de colle, un brin d'imagination, tu réaliseras ta propre création !

Vendredi 21 avril de 14h à 16h – Matériel fourni (*)

(*) Les places étant limitées, il est nécessaire de s'inscrire auprès des bibliothécaires.

Rencontre et dédicace avec Frédéric MARAIS : les enfants et leurs parents auront le plaisir de venir rencontrer cet auteur illustrateur pour la jeunesse lors d'une séance de dédicace.

Ses livres seront en vente sur place à la bibliothèque jeudi 4 mai après la classe.

La journée de la forêt 2017 : retrouvez la bibliothèque en plein air, sur le site même de Perrache ! Des contes et des jeux autour des livres n'attendent que vous ! Dimanche 14 mai.

Partir en livre : un super programme est en préparation ! Surveillez bien l'arrivée des affiches !

Du mercredi 19 au dimanche 30 juillet.

Enfin, pour profiter des quelque 5 500 livres, BD, mangas et magazines qui sont à votre disposition, emprunter tablettes, liseuses et livres numériques, venez nous rendre visite ! L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont libres. Pour emprunter les livres à domicile une inscription est nécessaire. Elle est gratuite pour les Bédouinains.

Les personnes isolées et âgées ainsi que toute personne empêchée même temporairement (dépendante des autres dans la vie quotidienne avec difficulté de déplacement) peuvent bénéficier du service de portage de livres à domicile entièrement gratuit dans la commune. Si vous êtes concerné ou connaissez une personne dans cette situation, contactez la bibliothèque ou la mairie.

À bientôt !

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 15h / 18h - Mercredi 10h / 12h - 15h / 18h

Jeudi et vendredi 16h / 18h - Samedi 10h / 12h

04 90 65 69 72 - bibliotheque@bedoin.fr – www.bedoin.fr



Hommage à Maurice MARQUES

En collaboration avec Lucette, son épouse, le service culture de la commune est particulièrement heureux de rendre hommage à Maurice MARQUES à l'occasion du premier anniversaire de sa disparition. Né en 1923, peintre, sculpteur, passionné par toutes les formes d'expression artistique, Maurice MARQUES habitait à Bédoin depuis 1983 où il avait choisi de vivre et où il avait créé sa galerie d'art. Une grande exposition réunira ses toiles les plus récentes au centre culturel dans la salle d'exposition et dans l'auditorium du samedi 15 avril au mercredi 19 avril inclus. Le vernissage aura lieu le lundi 17 avril à partir de 17h30 au cours duquel

un apéritif sera offert par la municipalité. Nous vous attendons nombreux pour admirer les œuvres présentées.

Michèle MASSENDES

Après le vernissage, un concert de musique classique vous sera proposé par l'association MUSIQUE OPÉRA BÉDOIN (MOB). Auditorium à partir de 19h (voir page 16).

Refonte des listes électorales et élections

Refonte des listes électorales

Tous les 5 ans les listes électorales sont remises en forme avec reclassement des électeurs par ordre alphabétique et attribution d'un numéro suivant cet ordre. C'est ce qu'on appelle la refonte (Code électoral – Livre 1^{er}, titre 1^{er}, chapitres I et II).

La dernière est toute récente puisqu'elle date du mois de mars et, conséquemment, tout électeur de la commune a reçu sa nouvelle carte électorale. Elle remplace votre ancienne carte que vous pouvez détruire car elle n'est plus à jour.

À noter : la Poste n'est pas autorisée à distribuer une carte électorale à une adresse différente de celle indiquée sur cette carte, même si vous avez mis en place un suivi de courrier à la Poste. C'est pourquoi il est important de signaler tout changement d'adresse à l'accueil de la mairie.

Élections 2017

Élection présidentielle : 1^{er} tour : dimanche 23 avril - 2nd tour : dimanche 7 mai

Élections législatives : 1^{er} tour : dimanche 11 juin - 2nd tour : dimanche 18 juin

Les panneaux d'affichage seront visibles sur la place de la République, devant le centre culturel H. ADAM, et dans les hameaux des Baux et de Sainte-Colombe. Les 3 bureaux de vote seront installés comme à l'accoutumée au centre culturel. Ils seront ouverts de 8h à 19h pour la présidentielle et de 8h à 18h pour les législatives.

Attention : pour pouvoir voter, la présentation d'une pièce d'identité⁽¹⁾ est obligatoire (Code électoral - Article R60). Aucune dérogation ne sera possible.

Vote des Français établis hors de France inscrits sur une liste électorale communale

Ils doivent voter dans leur Consulat pour l'élection du Président de la République et pour les Législatives. Pour autant, si ces électeurs sont rentrés en France de manière définitive et que leur radiation des listes consulaires n'a pas été encore enregistrée, ils peuvent se présenter le jour de l'élection au bureau de vote auquel ils sont rattachés. Ils devront remplir une attestation sur l'honneur et fournir une pièce d'identité⁽¹⁾, suite à cette démarche, leur vote pourra être reçu (Loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016).

⁽¹⁾ les pièces d'identité exigées des électeurs au moment du vote les plus courantes sont la carte nationale d'identité, le passeport ou le permis de conduire (voir la liste complète sur www.service-public.fr et sur www.bedoin.fr).

Information Pôle EJE

Le pôle Enfance Jeunesse Education, en lien avec le comité culture, a finalisé son projet pédagogique du début d'année avec la tenue du carnaval le 4 mars dernier. Malgré une météo peu clémente, ce fut une belle réussite. Le travail effectué ce premier trimestre par les enfants, sous la houlette de l'équipe d'animation du pôle, a permis à toutes et à tous de passer une agréable journée.

Avant la « Journée de la forêt » du 14 mai prochain où l'équipe d'animation proposera deux activités, l'une sportive et cognitive et l'autre manuelle, le pôle EJE organisera **sa deuxième gratifieria le 5 avril** avec pour thématique : les vêtements « enfant ». Le principe est simple : donner une seconde vie aux vêtements (en bon état) dans le cadre d'un grand marché gratuit.

Puis **le 3 juin**, en partenariat avec l'association « Jeux Jubil' », un « **après-midi parentalité** » sera organisé autour des jeux avec deux animateurs spécialement formés pour vous accompagner tout au long de l'après-midi.

Enfin, cet été, un camp 6-12 ans et un camp ado seront organisés : le premier au lac de Serre Ponçon **du 17 au 21 juillet**, le second sous forme de camp itinérant entre Nyons et Séderon avec l'ensemble des accueils jeunes du réseau compi8426 (regroupant les accueils jeunes du Nord-Vaucluse et du Sud-Drôme).

Toujours dans le cadre de l'accueil jeunes, une initiation au sauvetage sportif sera organisée au lac de Montoux **du 31 juillet au 2 août 2017**. Deux mini-camps, en cours de préparation, seront organisés juste avant le 14 juillet pour le premier et début août pour le second. Ce dernier marquera la fermeture estivale de l'accueil jeunes le 11 août.

Sonia FALLY, Sébastien JACQUEMIN, Marion NARDONE et Franck RODRIGUEZ vous rappellent l'ouverture de l'espace jeunes chaque samedi de 13h30 à 17h30 et la création de leur page facebook pour être informé des dernières actualités de la structure : sorties, places disponibles, etc. Tapez « espace jeunes de Bédoin » pour les retrouver.

Enfin, dans le cadre du centre de loisirs, les « mercredis nature » animés par Franck ont fait leur apparition. Ce sont des activités organisées dans le Ventoux (cabane, rando, etc.) pour les 6-12 ans. De leur côté, Nadine LECOCQ et Amélie CAMUS VIAL accueillent également les enfants de 3 à 12 ans au centre de loisirs entre 12h et 18h.

N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin. Tél. : 04 90 65 65 18 - aje@bedoin.fr

Pôle EJE



Programme des manifestations culturelles

C'est avec grand plaisir que le service culture reprend contact avec vous. Voici le programme des spectacles nombreux et diversifiés qui vont égayer vos prochaines soirées :

- samedi 8 avril à 21h : hommage à Edith PIAF. Centre culturel. Entrée 10€,
- lundi 17 avril à 19h : concert musique classique. Mark DROBINSKY et Sharman PLESNER centre culturel. Entrée 15€. Gratuit pour les moins de 12 ans,
- samedi 10 juin de 10h30 à 17h30 : fête provençale traditionnelle La Récampado,
- vendredi 23 juin : feu de la Saint-Jean à partir de 18h place de la Vigneronne puis à 20h30 au sommet du Ventoux,
- dimanche 25 juin à 18h : cinéma réalité. « L'essentiel » de Naldeck WEISZ où 50 Bédouinains sont filmés et interrogés. Centre culturel. Entrée libre,
- jeudi 6 juillet à 21h30 : concert « Un piano pour BRASSENS. Parvis du centre culturel. Entrée libre,
- vendredi 28 juillet à 21h30 : concert Tribute CABREL avec Bernard RICHARD et ses musiciens. Parvis du centre culturel. Entrée libre,
- samedi 5 août à 21h : concert Jean-Claude BORELLY et sa trompette d'or. Eglise Saint-Pierre. Entrée 25€. Gratuit pour les moins de 12 ans,
- mardi 8 août à 21h : chœur d'hommes « Chants de tous les pays traversés par l'Orient Express ». Entrée libre. Chapeau pour les artistes,
- samedi 26 août à 18h : concert de musique baroque. Ensemble instrumental de Château Thierry. Eglise Saint-Pierre. Entrée libre.

Venez nombreux à ces manifestations.

NOUVEAU - Festival de théâtre

- Vendredi 28/04 à 21h : « Un bébé nommé désir »
 - Samedi 29/04 à 21h : « Quai du bonheur ».
- À l' Auditorium à 21h. Une pièce 16€ ou 13€50 sur billettereduc.com, deux pièces 24€. Gratuit pour les moins de 12 ans.

Michèle MASSENDES

Les fêtes à Bédoin

Il est temps de reprendre contact après la fête de Noël du 16 au 18 décembre dernier, où vous êtes venus nombreux et où l'ambiance était si chaleureuse... La magie était au rendez-vous !

Repartons au pas de course. Préparez-vous, 2017 s'annonce prometteuse !

La fête de la musique du 21 juin accueillera « Fan de Boucan », la batucada la plus enjouée de la région Ventoux. Les commerçants prendront le relais avec diverses animations musicales.

Le programme festif se peaufine peu à peu en voici quelques aspects d'ores et déjà connus :

Seront à l'honneur pour la fête du 15/08, les « NAMASS PAMOUS » et le « show des Mélomanes » avec la grande chanteuse américaine Joniece JAMISON qui va swinguer sur des airs de Gospel, de jazz et de blues.

Les autres manifestations demandent encore quelques réglages et vous trouverez le programme détaillé dans le prochain Passadou.

Nous espérons que vous viendrez nombreux boulogner à tous ces baléti.

Adessias et à bèn lèu

Morgane CHAPOT

Les fêtes de Pâques 2017

Jeudi 13 avril - 20 h procession de l'église St Pierre à la chapelle de Nazareth

Vendredi 14 avril - 20h30 chemin de croix de la chapelle de Nazareth à l'église St Pierre

Mobilité

La galerie d'art « Atelier des Arts » gérée par Nicole OLIVIERI déménage à partir du 3 avril et s'installe en haut du cours au 393 avenue Barral des Baux - Tél. : 06 83 73 20 73

L'Agence Slow Provence gérée par Marianne OLIVIERI GOUELLO déménage et s'installe au 33 chemin derrière St Jean place des écoles - Tél. 04 90 12 72 10

Solutions des mots croisés

1. RENOUVEAU, 2. EROS, AMIS, 3. NACELLES, 4. OTERA, TER, 5. NE, AIES, 6. PIES, KO, 7. UPAS, CLIN, 8. LIT, PHILLO, 9. ENERVANTS, A. RENONCULE, B. ERATE, PIN, C. NOGE, PATE, D. OSERAI, E. LAIE, PV, F. VAL, ESCHA, G. EMETS, LIN, H. AISE, I. US, KRONOS.

Les manifestations sportives du trimestre

Les manifestations sportives du trimestre ont débuté par le traditionnel Trail du Ventoux qui a rassemblé 1800 participants sur 3 parcours 15, 26 et 46 km avec un départ au centre village donné sur la place de la vigneronne. Voici les différentes manifestations qui animeront notre commune au cours du deuxième trimestre :

- samedi 22 et dimanche 23 avril : RAID VTT organisé par l'association EGOBIKE. Arrivée de la première étape à Bédoin et ravitaillement sur la place de la République,
- samedi 29 et dimanche 30 avril : TRAIL de la traversée des Dentelles de Montmirail avec passage dans le Ventoux,
- samedi 20 mai : XRACE « Aventure un col ». 4 disciplines, rollers, trail, VTT et vélo de route. 4 montées du Ventoux. Départ, liaisons et animations à Bédoin,
- samedi 3 juin : GRAND FONDO Beaumes de Venise. Course cycliste avec passage dans le Ventoux,
- dimanche 4 juin : VENTOUX MAN TRIATHLON. Passage de la course cycliste à Piolenc et au mont Serein. Ravitaillement à la gare routière et passage dans le village,
- lundi 5 juin : KLIMMEN TEGEN MS. Manifestation cycliste hollandaise au profit de la sclérose en plaque, montée du Ventoux par les 3 faces,
- jeudi 8 juin : TOUR DU ALS (maladie de Charcot). Manifestation cycliste hollandaise, circuits et montée du Ventoux, départ de Bédoin 450 participants,
- samedi 10 juin : JOIN ENERGY. Manifestation cycliste hollandaise avec montée du Ventoux et départ du parking st Marcellin avec 150 participants,
- samedi 17 juin : SPORTA. Rassemblement cycliste belge avec plus de 1500 participants et plusieurs circuits. Soirée dansante sur la place de la République,
- dimanche 25 juin : ECURIE DES 7 VIRAGES. 27^{ème} rassemblement de coupés et cabriolets anciens, place de la Vigneronne, toute la journée,
- dimanche 25 juin : GRAND FONDO NEW YORK. Course cycliste, plus de 1000 participants, descente du Ventoux par Bédoin pour rejoindre Malaucène par le col de la Madeleine.

Vincent POUILLAUDE

Marcel MIJO



Le rire tonitruant de Marcel MIJO ne résonnera plus dans les rues des Baux. Doyen de ce hameau, il nous quitte à 92 ans après une vie bien remplie. Issu d'une famille nombreuse, il a commencé très tôt à travailler dans le monde agricole avant d'entrer à la mairie de Bédoin. Toujours de bonne humeur, Marcel a été longtemps sapeur-pompier volontaire au corps de Bédoin, toujours prêt et prompt à se dévouer pour autrui. Passionné de pétanque où il excellait, il a remporté de nombreux concours et titres, notamment chez les pompiers. Il se passionnait également pour la chasse aux grives dans le Ventoux.

A Renée son épouse, à Roland son fils et Lucas son petit-fils qui perpétuent la tradition familiale chez les sapeurs-pompiers, à sa famille, la population de Bédoin toute entière présente ses condoléances.

André CLOP

Le doyen des Bédouinains, André CLOP est parti à 103 ans. Né le 19 mars 1914 issu d'une vieille famille du village, il a fondé avec Marie, 93 ans, une famille de 9 enfants, 12 petits-enfants et 12 arrière-petits-enfants. Tous l'ont entouré jusqu'à son départ brutal et inattendu.

Cet homme actif a exercé la profession d'électricien en bâtiment. Il avait la passion de la spéléologie qui l'a conduit à explorer nombre de galeries cachées du Ventoux. Il en connaissait coins et recoins, certains utilisés lorsqu'il était maquisard pendant la Résistance.

Il cultivait l'art de la famille et prenait plaisir aux réunions familiales. Débordant d'énergie, malicieux, toujours l'anecdote ou le bon mot à la bouche, André était un autodidacte curieux qui s'intéressait à tout et qui a beaucoup lu jusqu'à ses derniers instants.

C'était aussi une mémoire du village qui savait donner avec précision dates et événements, narrer la vie de Bédoin et du Ventoux, de son enfance et adolescence vécues dans le travail et la joie.

Que Marie, son épouse, ses enfants et sa famille qui remercient les personnes qui les ont soutenues lors de cette épreuve, trouvent dans ces lignes nos condoléances, le respect et l'estime que la population bédouinaise témoignait à André.

Luc REYNARD



Marie CLOP, ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, remercient toutes les personnes qui, de près ou de loin, par leurs pensées, leurs paroles, leurs gestes nous ont soutenus pour le départ d'André CLOP.

Un nouveau minibus pour le club de foot de Bédoin

Ayant besoin d'un nouveau moyen de transport, le RC Bédoin avait répondu à un appel à projet « HORIZON BLEU 2016 » lancé par la Fédération Française de Football (FFF).

La FFF a donné un avis favorable puis accordé une subvention de 14 700 € pour l'achat d'un véhicule de transport auquel la municipalité de Bédoin a participé à hauteur de 16 360 €.

En effet, c'était la volonté de tout le conseil municipal d'aider le club de foot en soutenant ce projet maintenant devenu réalité.

Les jeunes footballeurs du Racing club peuvent donc désormais se déplacer dans le minibus tout neuf aux couleurs de la FFF et de la ville de Bédoin dont ils ont pris possession le mercredi 18 janvier dernier, en présence des dirigeants du district Rhône-Durance, représentant la FFF et de Vincent POUILLAUDE, conseiller municipal en charge de la vie associative et sportive.

Nous leur souhaitons de nombreux déplacements pour les rencontres de foot interclubs !



Les Flous du Ventoux

Quoi de plus naturel pour les « Flous du Ventoux », l'association des photographes de Bédoin, que de participer à la Journée de la forêt 2017. Retrouvez-nous dans la joie et la bonne humeur. Nous vous tirerons le portrait en parfaits homme ou femme des bois. Des vêtements particulièrement adaptés seront mis à votre disposition le temps d'une photo. Dimanche 14 mai - Cabane du bûcheron - Site de Perrache.

Pas besoin d'être sportif pour participer au 3^e MARATHON PHOTO DE BÉDOIN des « Flous du Ventoux ». Il vous suffira d'un appareil photo numérique pour participer en quelques clics aux 3 épreuves de photographie et gagner, pourquoi pas, l'un des nombreux prix.

Dimanche 4 juin - centre culturel H.ADAM - Départ à 9h

Renseignements : Christian GIRODET : 06 71 05 22 34

Marc RAMADE : 06 01 11 19 52

lesflousduventoux@gmail.com

Marc RAMADE

Bédoin Judo

Une nouvelle activité au club de judo de Bédoin : préparation physique et mise en forme.

Au cours des séances de préparation physique et de mise en forme, basées sur un travail qui associe « Cardio Training » (exercice d'endurance propre au fitness) et « CrossFit » (force athlétique), nous solliciterons l'ensemble du corps. Ces séances s'adressent à des personnes qui pratiquent plus ou moins des activités sportives ainsi qu'à tout sportif qui veut arriver à une meilleure endurance cardiovasculaire, respiratoire et musculaire.

Le cours est divisé en trois parties : pour commencer, un échauffement tonique constitué d'exercices qui font travailler les abdominaux, des exercices de gainage et des mouvements plus « cardio » qui préparent le corps au « Cardio Training » et au « CrossFit » de la 2nde partie du cours, puis la séance se termine sur un travail plus libre, établi en fonction



du niveau des participants et de leurs objectifs personnels (judo, jujitsu, boxe, assouplissements, etc.).

Venez essayer cette nouvelle activité conviviale, adaptée à toutes et à tous et dont les bienfaits notables sont considérables. La tenue de sport de chacun est libre.

Séance de préparation physique et de mise en forme Le lundi de 19h30 à 21h.

Renseignements : 06 22 48 15 04

patrice.walch@gmail.com - www.bedoinjudo.com

Patrice WALCH

Les Guiboles bédouinaises

Les Guiboles bédouinaises mettent à l'honneur l'une de ses adhérentes, section course à pied, pour ses performances. Il s'agit de Sandrine



DULAUROY qui associe son mode maman de 3 enfants, son mode épouse, son mode nounou et sa passion la course à pied. Cette athlète confirmée donne le meilleur d'elle-même sur les chemins et le bitume du Vaucluse.

Son bilan 2016 est de 19 courses dont 9 podiums, notamment sa 3^e place en catégorie vétérant1 au challenge du Vaucluse, la remise des récompenses ayant eu lieu à Ménerbes.

Nous lui souhaitons encore de bons entraînements, de nombreux podiums dans son futur changement de catégorie. Bravo à toi Sandrine. Et aussi un petit clin d'œil à Pascal SEINTURIER pour ses nombreuses participations aux courses à pied dans et hors du Vaucluse.

N'oublions pas nos marcheuses assidues sur les chemins du Ventoux.

Lors de l'assemblée générale dont la date n'est pas encore connue, nous remettrons les derniers maillots de l'association et évoquerons le projet d'une future soirée « années 80 ». Souhaitant d'autres adhésions aux Guiboles bédouinaises, bonne route à toutes et à tous.

Marina PASTOURET, présidente
06 09 83 95 40 - m.gens@sfr.fr

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

La MJC vous informe sur les manifestations qu'elle organise jusqu'en fin de saison :



Stages des vacances de printemps

Poterie (ados et adultes) : les mardi 11 et mercredi 12 avril de 14h à 17h

Dessin (enfants) : les jeudi 13 et vendredi 14 avril de 14h à 16h

Chant polyphonique : du mercredi 12 au vendredi 14 avril de 10h à 17h30 à l'auditorium

Pâte Fimo : les mercredi 12 et jeudi 13 avril de 10h à 12h et les mercredi 19 et jeudi 20 avril de 14h à 16h

Dessin de nu (adultes) : le vendredi 21 avril à 16h

Ces stages se déroulent tous au centre culturel H. ADAM. Sur inscription uniquement.

Concerts, expos, fête de fin d'année

Concert d'« Hélène Piris en trio » : le vendredi 14 avril à partir de 18h au centre culturel

Concert de variétés folk : le samedi 20 mai dans la soirée au centre culturel

Expositions : les dates et horaires ne sont pas encore connus

Fête de fin d'année : le samedi 24 juin (18h /18h30 : spectacle de GRS et 21h : spectacle de danse)

Représentation des élèves de Thibault (théâtre) : en juin (date à préciser)

Rock à Bédoin (concert gratuit) : le samedi 8 juillet sur l'esplanade du centre culturel

Retrouvez toutes les informations de la MJC sur notre site : www.mjcbedoin.org

04 90 65 95 66 - secretariat@mjcbedoin.org

Cinéval

Vendredi 7 avril - 18h30 : L'empereur
20h30 : Loving



Nous recherchons des bénévoles pour tenir les permanences. Prenez contact avec les membres de l'équipe lors des séances de cinéma au centre culturel.

Une pluie de médailles pour la GRS de la MJC de BEDOIN



Emie BRUNA
et Charlotte GIANNINI

30 gymnastes engagées dans la compétition départementale du dimanche 12 mars ont remporté 30 médailles et des coupes. Elles sont toutes montées sur le podium ! 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème}, elles ont bien assuré ! 10 d'entre-elles sont sélectionnées pour le régional, nous espérons que les résultats seront aussi bons.

Merci aux juges, Lisa PEREZ et Raphaëlle VIGNE, merci à Corinne et Jean-Paul PODEVIN toujours aussi actifs. Un grand merci aux parents qui ont encouragé nos gymnastes.

Chantal DUCEP, entraîneur

Destination Mont-Ventoux Comtat Venaissin Pays de Sault

À VTT dans la forêt de Perrache



À l'occasion de la JOURNÉE DE LA FORÊT 2017, le dimanche 14 mai prochain, notre association vous proposera des randonnées-

découvertes à VTT (vélos tout terrain) d'une trentaine de minutes, sous la conduite d'accompagnateurs professionnels. Voici une belle occasion de vous familiariser avec la pratique vététiste en même temps que de découvrir le site de Perrache et la forêt du Ventoux. Ces randonnées sont réservées aux adultes (pour les adolescents, une décharge signée des parents sera indispensable).

Participation : 3 € par personne - VTT et casques fournis. Retrouvez-nous le jour « J » sur notre stand « Destination Ventoux ».

Daisy FROGER-DROZ - Renseignements : 06 75 44 13 04 dfdint@free.fr - www.destination-ventoux.com

Taxi-Pantaï

« PANTAÏ EN CÒR » redonne de la voix

Atelier de polyphonies occitanes et méditerranéennes.

Depuis novembre 2013, l'association Taxi-Pantaï propose un atelier de chant polyphonique. Cet atelier explore le répertoire occitan traditionnel et contemporain avec quelques excursions dans les traditions plus largement méditerranéennes.

De septembre 2015 à juin 2016, les rendez-vous de « Pantaï en Còr » ont eu lieu ponctuellement dans le but de se préparer à des sorties chantées. « Pantaï en Còr » s'est donc produit 6 fois durant cette période.

Depuis janvier 2017, les chanteurs se retrouvent sous la direction collégiale de Damien TOUMI, Marie-Madeleine MARTINET, Mario LECCIA, du trio « Tant que li Siam » et Véronique KYRKIACHARIAN. Un quatuor qui permet une transmission large, autour de la technique vocale, l'exploration du corps-instrument et les percussions corporelles.

Rendez-vous les lundis de 19h à 21h au centre culturel H. ADAM de Bédoin - Ouvert à tous, chanteuses et chanteurs confirmés, amateurs ou de salle de bains. Harmoniques assurées.

Marie-Madeleine MARTINET - 04 90 63 12 71 taxipantai@gmail.com



Etat Civil

BIENVENUES :

CONSTANT Gabi né le 10.09.2016
 CATOT Clémentine née le 05.01.2017
 MAZET Tom né le 13.01.2017
 CLAIR Jules né le 15.01.2017
 DESFOURNEAUX Noéline née le 20.01.2017
 COULOMB Sarah née le 23.02.2017
 BLANGER Layana née le 03.03.2107
 DESCOTES Laury née le 17.03.2017

FÉLICITATIONS :

Jean-Louis RIBAS et Adrienne THALLOT le 11.02.2017
 Michaël BREMOND et Lindsay LENGLET le 04.03.2107

CONDOLÉANCES :

Marthe CONSTANT veuve JOUFFRET (94 ans) le 21.12.2016
 Madeleine BEYNET veuve FORT (96 ans) le 25.12.2016
 José PEREZ LOPEZ (81 ans) le 26.12.2016
 Jean-Luc JUNGBLUT (72 ans) le 02.01.2017
 John HARPER (79 ans) le 21.01.2017
 Marcel MIJO (92 ans) le 30.01.2017
 Marie-Rose RANTIER divorcée DJENDEREDJIAN (96 ans) .. le 03.02.2017
 André CLOP (103 ans) le 08.02.2017
 James LIS (71 ans) le 08.02.2017
 Juliette SORLOT veuve JEAN (93 ans) le 15.02.2017
 Antonio MESSINA (93 ans) le 20.03.2017
 Philippe ANDRÉ (76 ans) le 23.02.2017

Marché paysan et marché aux fleurs

Le marché paysan des beaux jours

Pour la 3^e année consécutive, vous retrouverez avec plaisir vos « petits » producteurs de proximité qui reviendront à Bédoin avec une offre variée de bons produits de saison.

Ce moment convivial de rencontre sur la **place de la République** se tiendra de nouveau **tous les samedis de 17h30 à 19h30, du 1^{er} avril au 30 septembre.**

A bientôt sur la place !

Le marché aux fleurs

C'est la 3^e édition également pour le marché aux fleurs de Bédoin qui vous permettra d'avoir sur place des horticulteurs heureux de vous conseiller dans vos achats de plantes.

Sur leurs étals vivement colorés et odorants, vous aurez le choix entre des plantes fleuries de toute sorte, un grand nombre de

variétés de rosiers, des plantes aromatiques, des essences méditerranéennes élevées localement, des plants potagers, etc.

Un manège tournera toute la journée pour les jeunes visiteurs.

A midi, le verre de l'amitié vous sera offert par la municipalité et à 16h le marché paysan rejoindra le marché aux fleurs pour l'occasion.

Samedi 22 avril de 9h à 19h place des frères provane.



Jean-Louis RIBAS

Calendrier des gardes des médecins

Docteur BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA et CAUT à Mazan, HANSBERGER, GUBERT et CASEGAS à Bédoin, CROUSSE et LUNADIER à Mormoiron, NADRA à Villes-sur-Auzon, COSTE à Malemort

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

8-9 avril	Dr Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
15-16 avril	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
17 avril	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
22-23 avril	Dr Raymond COSTE	04.90.69.77.68
29-30 avril	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
1 ^{er} mai	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
6-7 mai	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
8 mai	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
13-14 mai	Dr Olivier CROUSSE	04.90.34.56.49
20-21 mai	Dr Jean-Louis GUBERT	04.90.65.92.12
25-26 mai	Dr Philippe BRENGUIER	04.90.69.88.67
27-28 mai	Dr Anthony CASEGAS	04.90.65.92.12
3-4 juin	Dr Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
5 juin	Dr Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
10-11 juin	Dr Lucie HANSBERGER	04.90.65.92.12
17-18 juin	Dr Dominique LUNADIER	04.90.61.80.27
24-25 juin	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
1 ^{er} -2 juillet	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78

SAMU 15 – POMPIERS 18 - GENDARMERIE 17 ou numéro européen 112

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE - Téléphone : 3237



Anne, inspirée par le printemps, les fleurs, les p'tits oiseaux, l'amour

Flashez sur Bédoin

Horizontalement :

1. Le printemps, les fleurs, les p'tits oiseaux, l'amour...
2. Le plus délicieux des dieux grecs. Douces choses si véritables.
3. Frères esquifs.
4. Enlèvera. Croît sous les tropiques, puis voyage en mer.
5. Arrivé parmi nous. Du verbe avoir.
6. Quelles bavardes ! Bien choqué.
7. Heureusement que le 2 n'en enduit pas ses flèches. Signe de connivence.
8. De roses ou de justice. Epreuve au bac ;
9. Qui feraient perdre tout sang-froid.

Verticalement :

- A. Emaille les prés au printemps.
- B. Il a probablement couru. Parasol fournisseur d'aiguilles.
- C. La flèche du 2 peut y mener. Plus apprécié de campagne que d'encre.
- D. Prendrais des risques.
- E. Sentier en forêt, emprunté éventuellement par son homonyme. Désagréable à l'automobiliste.
- F. Trou de verdure où chante une rivière (emprunt à qui vous savez). Appâta.
- G. Lances sur les ondes. Fleur bleue pour costumes légers.
- H. On l'est bien parmi des amis. Dévoile des mollets parfois poilus.
- I. Vieilles habitudes. Encore un olympien mais bien plus méchant que le 2.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2					■				
3									■
4						■			
5			■					■	
6		■					■		
7					■				
8				■					
9									

Voir résultats page 20